

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	
CAHORS. — D. 6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 52	PARIS. — D. 2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D. 4 ^h 12	11 ^h 12	5 ^h 25	TOULOUSE D. 5 ^h 20	9 ^h 30	3 ^h 30	CAHORS. — D. 7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D. 7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercès. 6 41	1 14	6 6	— Express. 8			Sept-Foies. 4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. » » » » » 9 30			Cabessut, halte. 7 48	11 40	5 18	Lamadelle. 7 55	11 44	5 21
Parac. 6 54	1 26	6 19	BORDEAUX. » » » » » 5 45	8 15	3 15	Ciourac. 5 11	11 29	5 57	Arcambal. 8 11	11 54	5 28	Toirac. 8 10	12 8	5 34	Montbrun, hal. 8 20	12 29	5 43
Luzach. 7 3	1 34	6 28	M. Libos. — D. 8 40	3 15	8 55	Montpezat. 5 20	11 39	6 11	Vers. 8 11	12 15	5 38	St-Géry. 8 18	12 18	5 44	St-Martin-Lab. 8 45	1 5	6 9
Castelfranc. 7 18	1 47	6 44	Foumel. 8 48	3 25	9 10	Borcelon. 5 45	12 6	6 42	Conduché. 8 34	12 55	6 4	St-Cirq, halte. 8 42	1 13	6 6	St-Cirq, halte. 9 3	1 36	6 31
Puy-l'Évêque. 7 31	1 59	6 58	Soturac-Touzac 9 1	3 38	9 26	Cassauville. 5 55	12 16	6 56	St-Martin-Lab. 8 53	1 25	6 16	Cabessut, halte. 9 4	1 48	6 26	Conduché. 9 11	1 45	6 38
Duravel. 7 43	2 8	7 8	Doravel. 9 10	3 38	9 26	Réalville. 6 5	12 28	7 8	Cajarc. 9 17	1 59	6 36	Saint-Géry. 9 25	2 12	6 51	Vers. 9 34	2 29	7 9
Soturac-Touzac 7 53	2 18	7 18	Puy-l'Évêque. 9 19	3 48	9 36	Albias. 6 13	12 34	7 18	Montbrun, hal. 9 33	2 23	6 36	St-Martin-Lab. 9 44	2 46	7 9	Cabessut, halte. 9 56	3 9	7 22
Foumel. 8 6	2 29	7 32	Gastelfranc. 9 34	4 5	9 52	Founeuve. 6 22	12 43	7 28	Toirac. 9 44	2 36	7 1	Lamadelle. 9 58	3 27	7 27	CAHORS. — A. 10 6	3 20	7 31
M. Libos. — A. 8 13	2 35	7 39	Luzach. 9 47	4 19	10 6	Montauban. A. 6 39	1 1	7 45	Lamadelle. 9 58	3 27	7 27	CAHORS. — A. 10 6	3 20	7 31			
BORDEAUX. 8 51	3 11	8 11	Parac. 9 57	4 30	10 17	BORDEAUX. 10 40	6 05	8 2	CAHORS. — A. 9 51	12 37	6 43						
PARIS. — Ar. 11 46	4 18	2 49	Mercès. 10 9	4 43	16 29	TOULOUSE. A. 8 25	3 55	9 41									

Cahors, le 11 Janvier.

COUPONS LE CABLE

Il semble bien prouvé que l'entrevue de l'Elysée n'a pas eu l'importance politique qu'on a voulu lui prêter. Mais elle pourra l'acquiescer. Le bruit d'une alliance conclue entre MM. Jules Ferry et de Freycinet pour lutter contre les radicaux, donnait, en effet, un corps aux pensées secrètes de beaucoup de gens qui, maintenant, ne renonceraient pas aisément à une hypothèse qu'on leur a présentée comme à demi-réalisée.

Nous avons signalé l'émoi causé à l'extrême gauche par l'éventualité d'une dissolution. Cette émotion n'est pas encore calmée. On ne se remet pas aisément d'une alarme si chaude. Tandis que certains publicistes intransigeants s'efforcent de démontrer que le droit de dissolution attribué par la Constitution au président de la République, approuvé par le Sénat, ne peut s'exercer sans l'assentiment de la Chambre, d'autres radicaux, moins ergoteurs, deviennent tout blancs de colère et assimilent par avance M. Grévy au maréchal de Mac-Mahon, M. Jules Ferry au duc de Broglie. M. Henri Rochefort découvre même dans l'*Intransigeant* que « tout ça c'est une conspiration contre le général Boulanger. » Aussi accorde-t-il de nouveau son estime et sa protection au ministre de la guerre, qui avait été bien près de perdre ces précieux avantages.

Les opportunistes ne sont pas, à beaucoup près, aussi unanimes dans leurs appréciations de la situation politique actuelle. M. Ranc persiste à prêcher la tactique de concentration qui a déjà donné de si beaux

résultats. Il fait à M. Pelletan des avances attendrissantes : « Enumérez, dit-il, les réformes que vous demandez en échange de notre concours. Si vous renoncez à la mairie centrale et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, on s'entendra aisément sur le reste. Le champ des réformes reste assez vaste et on pourra constituer une majorité dont personne ne sera exclus, mais dont s'excluront eux-mêmes, au centre, une douzaine d'ultra modérés, et à gauche, une vingtaine d'hurluberlus. »

Nous craignons que le nombre des hurluberlus selon M. Ranc ne dépasse la vingtaine. Quant aux « ultra-modérés », ils paraissent devoir recruter un assez grand nombre de partisans même dans l'union des gauches au nom de laquelle M. Ranc semble parler. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la lettre que vient d'adresser au *Journal de Versailles*, M. Ferdinand Dreyfus, ancien député, lettre que la *République française* et le *Siècle* ont reproduite en lui donnant toute leur approbation.

M. Dreyfus, qui est le chef du parti opportuniste en Seine-et-Oise, constate que la situation politique actuelle n'est pas des meilleures. Il estime que la faute en est à l'extrême-gauche, « dont les problèmes sont des catalogues de tous les programmes connus. » Il pense que le moment est venu de « couper résolument le câble et de dire au suffrage universel la vérité. » Il ajoute — ce qui n'a pas dû faire rire M. Ranc — qu'il faut renoncer « à la politique de courte échelle vis-à-vis des extrêmes » Il engage les partisans de cette politique à « se ranger du côté de l'extrême gauche en applaudissant aux ruines qu'elle a faites. » Il nous a paru curieux de comparer les

langage tenu par deux hommes qui, théoriquement, appartiennent au même parti et qui exposent leurs idées dans les mêmes journaux. Ne semble-t-il pas que c'est précisément entre M. Ranc et M. Ferdinand Dreyfus que « le câble » doit être coupé ? M. Ranc, suivant ses affinités naturelles, « se rangera du côté de l'extrême-gauche », où d'ailleurs il retrouvera ses anciens amis.

Quant à M. Dreyfus la suite de sa lettre dit assez qu'il a sa place marquée près de la douzaine d' « ultra-modérés » excommuniés par M. Ranc. Il veut pour la France « un gouvernement durable, vigoureux, respecté. » Il se refuse « à compromettre par des mesures intempestives la paix religieuse, ce premier besoin des nations modernes. » Il veut qu' « on s'occupe moins de politique et davantage des intérêts du pays. »

Nous sommes heureux d'applaudir à ce langage tenu par un homme qui, le 4 octobre 1885 engageait ses électeurs à reporter leurs voix sur une liste radicale. Depuis lors, l'expérience a modifié ses idées : il n'est pas seulement près de nous ; il est avec nous. Mais combien en revanche, il est loin de M. Ranc ! Le câble ne tient plus que par un fil ; il faut le couper. ★★

Correspondances particulières

DU « JOURNAL DU LOT »

Paris, 9 janvier 1887.

Les ministres se sont réunis samedi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

On s'est occupé tout d'abord du budget de 1887. M. Dauphin a été autorisé, dès que le bureau de la Chambre serait constitué, à déposer un projet de

budget extraordinaire. On a arrêté les voies et moyens propres à alimenter ce budget. Ainsi que je l'ai précédemment annoncé, il sera alimenté par des bons à court terme. M. Dauphin a été également autorisé à déposer un projet rectificatif du budget ordinaire de 1887. Ce projet comprend un nouveau tableau des perceptions. En ce qui concerne la question des sucres, le ministre des finances a fait connaître que l'accord s'est établi entre MM. Lockroy, Develle et lui au sujet de la législation sucrière. Deux projets seront déposés, le premier tendra à augmenter temporairement de 20 0/0 les droits sur les sucres pendant l'exercice 1887. Le second aura pour but de diminuer, à partir du 1^{er} septembre 1887 l'importance des primes accordées aux fabricants de sucre par l'élévation du taux de rendement en maintenant le principe et l'économie des lois de 1884 et de 1885.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, a fait connaître l'économie générale de son projet sur la question des sous-préfets. Ce projet comprendra 62 ou 63 suppressions de sous-préfectures. La réduction des dépenses résultant de l'application de ce projet ne sera pas considérable, elle ne se chiffre qu'à 400,000, déduction faite des frais de tournée pour les sous-préfets maintenus.

La partie du projet relative à l'extension des attributions des sous-préfets, a pour objet d'autoriser ces fonctionnaires à approuver le budget des communes qui n'ont pas voté de centimes additionnels. Ils sont en outre autorisés à approuver les délibérations et décisions des communes qui, jusqu'à présent, étaient soumises à l'approbation des préfets. Le projet introduit dans la loi les dispositions du décret de 1861 dont la légalité avait été contestée. Enfin, les sous-préfets auront à l'avenir le droit de nomination à certains emplois notamment à l'emploi de garde-champêtre.

— Les journaux allemands continuent leurs provocations.

La *Neckar Zeitung* conseille à l'Allemagne de se concilier l'amitié de la Russie, en lui permettant de s'emparer de Constantinople, et de se ruier ensuite sur la France privée de toute alliance.

« Nous proposons d'enlever aux Français les provinces du Nord et de les donner à la Belgique ; et par provinces du Nord nous entendons désigner non-seulement l'Artois, la Picardie et la Normandie

Le repas fut presque gai.

M. de Grüber était heureux de voir sa ruse si bien réussir... et la fille de la marchande d'oranges s'applaudissait de son côté de la ligne de conduite qu'elle avait adoptée et qui donnait déjà de si bons résultats.

Le fonctionnaire prussien ne doutait point que Gaudru ne le débarrassât promptement du malencontreux peintre qui avait un moment gêné leurs combinaisons.

Le banquier avait une revanche à prendre, une rancune à satisfaire ; puis, avant tout, il avait sa situation, sa fortune à sauver.

Le misérable riait en lui-même de la naïveté de son complice, qui avait un moment compté sur l'industrie de son fils pour se tirer d'affaire.

Il devait être édifié maintenant sur la valeur des combinaisons de M. Anatole.

Comme le comte, il n'avait plus à compter que sur l'héritage de Wilhelmine. Il leur fallait donc à tout prix cet héritage, dût la fille de la marchande d'oranges succomber plus tard au chagrin de sa vie brisée...

Farandole mort et la jeune fille séquestrée, ils n'avaient plus rien à craindre. On profiterait d'un moment de découragement et de désespoir causé à celle-ci par la solitude pour l'amener à épouser clandestinement le fils de Gaudru, et aussitôt l'union célébrée, ce dernier toucherait l'immense fortune mise en réserve pour l'heureux époux de la fille du comte, de la nièce du premier baron de Gerbach.

Toutes les mesures avaient été prises près du consul des Etats-Unis.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

78

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE
Les reptiles mordent
XXIV

LE DÉPART

Il songea aux moyens de dissiper cette mauvaise impression et prit un visage souriant.

La fille de la marchande d'oranges continuait à regarder son père avec une expression d'horreur involontaire.

C'est lui qui était leur bourreau. Il était inutile désormais d'avoir de nouvelle explication avec lui. Il valait mieux attendre une occasion, agir de ruse, comme il l'avait fait lui-même. Elle recevrait Farandole, et à eux deux, ils se concerteraient sur les mesures à prendre pour délivrer d'abord la pauvre marchande d'oranges, et pour s'échapper elle-même des griffes des hommes qui tenaient enchaîné son bonheur.

Sous l'empire de cette résolution, la jeune fille chercha donc à refouler en elle ses sensations et à montrer à son père une physionomie aimable ou du moins indifférente.

Elle attendait ce qu'il allait dire avec une certaine impatience, car elle redoutait de lui quelque persécution nouvelle que l'éloignerait de Farandole et la mettrait dans l'impossibilité d'accomplir

les projets qu'elle rêvait secrètement.

Aux premiers mots du comte, la pauvre Wilhelmine fut rassurée.

— Je vous avais juré, dit celui-ci d'un air gracieux, de ne plus vous laisser aller dans le monde, car vous m'aviez exaspéré par vos folles imaginations, mais je ne puis résister cependant au plaisir de vous emmener ce soir avec moi.

La fille de Marinette fit un mouvement de joie.

— Nous allons sortir ? dit-elle.

— Oui, répondit M. de Grüber, vous vous habillerez après dîner. Nous allons au bal.

— Ah ! mon père ! s'écria la jeune fille, dans un premier élan de joie qui la poussa presque à se jeter dans les bras du comte.

Ce n'était pas le plaisir de danser qui causait son bonheur, mais elle allait peut-être revoir Fabrice, et Fabrice c'était un protecteur !

C'était la possibilité de communiquer avec le dehors, c'était la liberté qui lui était rendue ! Comme elle avait bien fait de ne pas se confier à Marguerite ! de dissimuler ses idées et ses projets ! C'est ainsi qu'il fallait procéder désormais. Elle avait eu tort, dans un moment d'empressement, de faire connaître à son père tout ce qu'elle savait. Dorénavant elle agirait autrement, elle ne parlerait plus que lorsqu'elle serait sûre d'être écoutée et entendue.

Elle était sous la dépendance de son père.

Pour un mot, celui-ci pouvait la ramener en Allemagne, et que ferait-elle là-bas, loin de ceux qui pouvaient la protéger, la secourir ; loin de celle qu'elle voulait délivrer ?

Le comte ne se méprit point sur la nature des sentiments qui illuminaient le visage de la jeune

mais encore la Bretagne. Qu'on tire ensuite une ligne allant de Mézières à Lyon, et qu'on attribue à l'Allemagne toute la bande de territoire située en deçà de cette ligne; à l'Italie, toute la rive gauche du Rhône!

Ne vous gênez pas, Messieurs les Prussiens! Après vous, s'il en reste.

— Voici qui est plus consolant :

La *Gazette de Francfort* dit que la Turquie est d'accord avec l'Allemagne et la Russie au sujet de la politique à suivre dans les Balkans et que l'on cherche à rallier la France à cet accord.

— Le chiffre des recettes du rendement des impôts pour 1886 est inférieur de 31,895.800 fr. aux recettes de 1885, et de 17,311,300 fr. aux évaluations.

Le chiffre des recettes de décembre est inférieur de 8 millions et demi aux prévisions.

— Les recettes des fêtes du Soleil se sont élevées à 150 mille francs, les dépenses à 140 mille.

— Un décret inséré au *Journal officiel* enlève au directeur général des contributions indirectes la nomination des receveurs-buralistes et des débitants de tabac de première classe.

Ces nominations sont désormais réservées au ministre des finances.

— L'*Evénement* mentionne le bruit d'après lequel il serait question de créer une vice-présidence de la République, qui serait confiée à M. de Freycinet.

— Les inondations continuent leur œuvre dévastatrice. Actuellement, c'est la région du Sud-Ouest qui est envahie par le terrible fléau :

Suivant une dépêche adressée de Dax au *Soleil* les dignes protégeant le quartier Sablar ont été emportées par l'Adour débordé. Plusieurs centaines de personnes sont sans asile. Une centaine de maisons sont sous l'eau.

— La délégué Bulgare, à Paris, a rendu visite lundi au ministre des affaires étrangères : « Tâchez de vous arranger avec les Russes », c'est à peu près en ces termes, dit le *Journal des Débats*, que peuvent se résumer les conseils adressés par M. Flourens aux trois délégués bulgares; il n'y avait pas autre chose à leur dire.

La *République française* dit qu'on ne saurait trop vivement approuver la clairvoyance et la loyauté dont M. Flourens a fait preuve dans son entrevue avec les délégués bulgares.

UN LOTAIN.

LA MORALITÉ DES GRÈVES

On voit toujours, sans cesse, les publicistes, intransigeants ou socialistes, grands meneurs de grève, s'en aller répétant que les propriétaires des mines s'enrichissent de la sueur des ouvriers. Cette assertion aventureuse ne résiste pas à l'examen, et nous ne nous l'expliquerions même pas, si nous ne savions les mobiles qui animent leurs auteurs.

En effet, la production de la houille est l'une des industries françaises qui sont le plus en lutte avec la concurrence étrangère, et qui offrent, en conséquence, le plus de risques aux capitaux qui y sont engagés.

La France consomme trente millions de tonnes de houille par an, dont vingt millions produits par les charbonnages français. Les dix autres millions, c'est-à-dire le tiers de notre consommation, sont demandés aux pays qui nous environnent.

Cette importation énorme crée donc tout d'abord à nos établissements houilliers une situation périlleuse, car le prix de revient du charbon étranger est bien inférieur à celui du charbon français. De plus, l'Allemagne, l'Angleterre et la Belgique, qui sont les pays houilliers par excellence, ont une production supérieure à leurs besoins, et sont ainsi obligés de chercher à tout prix un débouché à leurs produits. Et ce débouché n'est autre que la France, qu'ils ensèrent de toutes parts et dont ils tuent l'industrie houillère si nous n'y prenons garde.

On a souvent retrouvé dans les différentes grèves qui ont éclaté dans nos bassins de charbons, la main d'agents étrangers. Rien que le court exposé que nous venons de faire suffirait à justifier leur présence. Plus nos grèves dureront, moins nous ferons de charbon, et plus ils vendront le leur.

Mais, à part cette cause d'ordre général et qui expliquerait seule, au besoin, les difficultés contre lesquelles lutte l'industrie houillère française, M. Marteau a eu la curiosité de jeter un coup d'œil sur la situation de nos établissements de charbonnage; il a voulu voir si les fantastiques dividendes dont parlent les commis voyageurs en grève existaient réellement.

Voici ce qu'il a vu :

Il existe aujourd'hui en France 635 concessions de mine de houille. Sur ce nombre 307 sont exploitées et 328 abandonnées ou ajournées. Pour celles-ci donc, le capital est perdu dans le premier cas et improductif dans le second.

La production des mines en exploitation représente environ une valeur annuelle de 250 millions, qui est partagée comme suit : main-d'œuvre 117 millions 358,000 francs, soit 48 p. 100 de la somme totale; capital 32 millions, soit 12,8 p. 100.

Voilà la part exacte de l'une et l'autre partie, et l'on voit à quoi et de quoi se composent les dividendes fantastiques auxquels nous venons de faire allusion.

Nous nous arrêtons là, car ces chiffres suffisent, aux yeux de tout esprit non prévenu, à réduire à

leurs justes proportions les campagnes entreprises au nom du travail exploité par l'infâme capital.

Les cabarets dans les charbonnages. — Voici une remarque instructive du *Journal des Débats* :

« Nous visitons dernièrement une des plus importantes concessions minières de la région du Nord, dans laquelle les directeurs ont consacré des sommes énormes à l'amélioration matérielle et morale des ouvriers.

» Depuis quinze ans, plus de 18 millions, prélevés sur les bénéfices, ont été immobilisés en maisons ouvrières, écoles, hospices, caisses de secours, de retraite, etc.

» Comme nous témoignions au directeur notre sincère admiration pour tant d'œuvres accomplies, il nous interrompit au moment où nous traversions un carrefour :

- Combien voyez-vous de maisons ?
- Six.
- Sur ces six maisons, combien comptez-vous de cabarets ?

Nous regardâmes de plus près : il y en avait cinq. — Voilà notre plaie, reprit le directeur, tous nos efforts viennent échouer devant le cabaret.

Conclusion. Le gouvernement qui supprimerait les deux tiers des cabarets ferait faire un singulier progrès à la solution de la question sociale.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

FÊTES

AU PROFIT DES INONDÉS DU MIDI ET DES PAUVRES DE CAHORS

La *Dépêche* de Toulouse veut bien s'occuper des Fêtes de charité, qui vont avoir lieu à Cahors, au profit des inondés et des pauvres de la ville, et leur prédire, en termes on ne peut plus aimables, un succès complet :

On nous annonce une bonne nouvelle. Le bal de charité au profit des inondés du Midi et des pauvres de Cahors, qui n'avait pu avoir lieu le 5 janvier, par suite du petit nombre de souscripteurs, ce qui menaçait fort de ne faire danser personne, renaît en quelque sorte à la vie et promet même d'être des plus réussis. Qu'a-t-il fallu pour arriver à ce résultat en apparence inespéré ? Tout simplement finir par où on aurait dû commencer; c'est-à-dire prier quelques dames de se mettre à la tête de l'œuvre.

Les membres de la commission des fêtes ont trop longtemps oublié que, lorsqu'il s'agit d'organiser des fêtes de charité, les premières démarches à faire doivent avoir pour but de s'assurer d'abord du concours effectif de celles qui seront toujours les éléments nécessaires, indispensables et nous pourrions dire la vie, l'âme même de ces fêtes. D'ailleurs, en même temps que la femme a une éloquence autrement persuasive que l'homme, lorsqu'il s'agit de recueillir des souscriptions à une œuvre de charité, elle a encore sur lui cette supériorité incontestable, qu'elle a infiniment plus de tact et que, par suite, elle est moins exposée à froisser les susceptibilités si promptes à s'éveiller, surtout en province.

Enfin, tout est bien qui finit bien, et nous ne pouvons que remercier M^{me} Paysant d'avoir bien voulu accepter de se mettre à la tête d'un mouvement qui a eu pour effet, en moins de deux jours, de retourner complètement la disposition de chacun et de transformer un projet de fête à peu près manqué en une fête brillante, et que l'on peut considérer, dès à présent, comme devant être très courue.

Afin de permettre aux nombreuses dames qui ont promis leur présence le temps de préparer leur toilette, la date du bal a été fixée au 26 janvier courant.

Le Concert précédera le Bal de deux jours. Il est irrévocablement fixé au lundi, 24 janvier, et ici encore le succès couronnera les efforts de la commission. Le concours de deux artistes distingués est assuré.

M. Delrat, le célèbre baryton, directeur du Grand-Théâtre de Toulouse, qui reçoit tous les soirs au Capitole les ovations enthousiastes, bien dues à son talent de comédien et de chanteur, et M^{me} de Basta, la cantatrice si goûtée du public toulousain, ont bien voulu répondre à l'appel de la Commission.

C'est une bonne fortune que nous nous osons espérer pour nos Fêtes cadurciennes, et qui transformera notre modeste concert en véritable solennité artistique.

Révisions des listes électorales. — Le préfet du Lot, à l'honneur de porter à la connaissance des Electeurs du département que les listes électorales resteront déposées dans les secrétariats des Mairies, depuis le 15

janvier courant, jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Durant ce laps de temps, tout citoyen pourra en prendre connaissance et réclamer son inscription sur ces listes, s'il se trouve dans les conditions légales, et de même tout électeur inscrit aura le droit de réclamer l'inscription ou la radiation de tout citoyen omis ou indûment inscrit.

Les électeurs qui n'auront pas pris les précautions de vérifier ou de faire vérifier leur inscription ne pourront, s'ils ne figurent pas sur les listes, s'en prendre qu'à leur propre négligence.

Classe de 1886. — Suivant arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 4 janvier courant, l'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1886 dans le département, demeure fixé comme suit :

Arrondissement de Cahors

- Le lundi 24 janvier 1887, à une heure du soir, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry;
- Le mardi 25, à une heure et demie du soir, le canton de Castelnaud, à la mairie de Castelnaud;
- Le mercredi 26, à deux heures du soir, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque;
- Le jeudi 27, à deux heures et demie du soir, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès;
- Le vendredi 28, à une heure et demie du soir, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq;
- Le samedi 29, à trois heures du soir, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque;
- Le lundi 31, à deux heures du soir, le canton de Cahors (Nord), à la mairie de Cahors;
- Le mercredi 2 février, à deux heures du soir, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech;
- Le jeudi 3, à dix heures du matin, le canton de Catus, à la mairie de Catus;
- Le vendredi 4, à onze heures du matin, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals;
- Le samedi 5, à deux heures du soir, le canton de Cahors (Sud), à la mairie de Cahors;
- Le lundi 5, à dix heures du matin, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne.

Arrondissement de Figeac

- Le lundi 24 janvier 1887, à deux heures du soir, le canton de Figeac (Est), à la mairie de Figeac;
- Le mardi 25, à midi, le canton de Lacapelle-Marival, au prétoire de Lacapelle-Marival;
- Le mercredi 26, à midi, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré;
- Le jeudi 27, à onze heures et demie du matin, le canton de Bretenoux, à la mairie de Bretenoux;
- Le vendredi 28, à deux heures du soir, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc;
- Le samedi 29, à deux heures du soir, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon;
- Le lundi 31, à une heure du soir, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière;
- Le mardi 1^{er} février, à deux heures du soir, le canton de Figeac (Ouest), à la mairie de Figeac.

Arrondissement de Gourdon

- Le lundi 24 janvier 1887, à huit heures et demie du matin, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac;
- Le même jour, à deux heures et demie du soir, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac;
- Le mardi 25, à une heure du soir, le canton de Martel, à la mairie de Martel;
- Le mercredi 26, à une heure du soir, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac;
- Le jeudi 27, à huit heures du matin, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat;
- Le même jour, à 2 heures 1/2 du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat;
- Le vendredi 28, à huit heures et demie du matin, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac;
- Le même jour, à deux heures et demie du soir, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain;
- Le samedi 29, à une heure et demie du soir, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon.

Avis très important

AUX ANCIENS ENGAGÉS CONDITIONNELS

Nous rappelons que, conformément aux ordres du ministre de la guerre, en date du 15 octobre dernier, les engagés conditionnels, nommés sous-officiers à l'expiration de leur année de volontariat ou ayant obtenu la note *très bien*, appartenant aux catégories ci-après désignées, sont autorisés à se présenter devant la commission d'examen, pour subir les épreuves d'aptitude au grade de sous-lieutenant de réserve :

- 1^o Pour sous-lieutenant de réserve dans l'arme de l'infanterie :
- Les anciens engagés conditionnels de l'infanterie faisant partie du 10^e appel (classe de mobilisation 1880);
- 2^o Pour sous-lieutenant de réserve dans l'arme de l'artillerie :
- Les anciens engagés conditionnels de la cavalerie, de l'artillerie, faisant partie de la disponibilité de l'armée active, depuis au moins une année (classe de mobilisation 1881, 1882, 1883);
- 3^o Pour sous-lieutenant de réserve dans le train des équipages militaires :
- Les anciens engagés conditionnels de la cavalerie se trouvant dans les conditions énoncées pour l'arme de l'artillerie.

Les commissions d'examen se réuniront à partir du 15 janvier 1887; les candidats recevront un ordre de convocation en temps opportun.

Les corps de troupe d'artillerie et du train

des équipages militaires faciliteront autant que possible aux candidats qui se destinent au service de ces armes le moyen d'acquiescer les connaissances spéciales exigées d'après les programmes d'examen.

En conséquence, les engagés conditionnels qui se trouvent dans les conditions et qui désirent se présenter aux examens, devront adresser au recrutement les pièces ci-après désignées, lesquelles devront être établies sur papier libre et avec le plus grand soin :

- 1^o Demande du candidat spécifiant l'arme pour laquelle il demande à subir les examens;
- 2^o Extrait de naissance, dûment légalisé;
- 3^o Extrait du casier judiciaire;
- 4^o Copie, certifiée par le maire, du certificat d'instruction militaire.

Le dossier, ainsi constitué, devra parvenir au recrutement le plus tôt possible.

Mouvement préfectoral. — Voici les nominations qui intéressent la région :

M. Boudet, secrétaire général du Lot-et-Garonne est nommé secrétaire général de la Haute-Garonne.

M. Grégoire, secrétaire général de l'Aube est nommé secrétaire général du Lot-et-Garonne.

M. Lébon, secrétaire général de l'Aveyron, est nommé secrétaire général de l'Aube.

M. Carré, ancien auditeur au Conseil d'Etat, est nommé secrétaire général de l'Aveyron.

Maîtres répétiteurs. — Le conseil supérieur de l'instruction publique a terminé l'examen du projet de décret sur les maîtres répétiteurs des lycées et des collèges.

Il comporte vingt-huit articles qu'il serait trop long d'énumérer ici. Nous signalerons les principaux.

En vertu de l'article 11, les maîtres répétiteurs sont nommés par le ministre, sur la proposition du recteur, après avis du proviseur.

En vertu de l'article 17, les répétiteurs titulaires des lycées et des collèges font partie de l'assemblée générale des professeurs. Ils prennent part à la confection du tableau d'honneur des boursiers et à la préparation des notes trimestrielles. Dans les lycées, ils sont représentés par délégation au conseil d'enseignement.

En vertu de l'article 20, les répétiteurs des lycées sont tenus de suivre régulièrement les conférences organisées soit dans les Facultés, soit dans les lycées pour les préparer aux examens des grades supérieurs. Des dispenses pourront être accordées par le recteur.

En vertu des articles 23 et 24, les peines disciplinaires applicables aux maîtres répétiteurs et qui sont la réprimande, le déplacement d'office, la mutation de classe, la révocation, l'interdiction à temps ou l'interdiction absolue, seront infligées soit par le recteur directement, soit par le ministre, sur la proposition du recteur, soit par le conseil académique.

On voit que les proviseurs n'ont plus le droit d'infliger aucune peine; cependant ils pourront, dans les cas graves et urgents, suspendre les maîtres, en en référant immédiatement au recteur.

Par un autre article, il est accordé aux répétiteurs des lycées : 1^o Les jours des classes six heures, dont trois heures consécutives, autant que possible, pour les cours et conférences préparatoires aux examens pour le travail personnel; 2^o une demi-journée de congé, le dimanche ou le jeudi, deux fois par mois; 3^o cinq heures de liberté les autres dimanches et les jours de fête.

Telles sont les principales dispositions du projet de décret sur les maîtres répétiteurs.

Le reboisement des montagnes.

— On s'occupe activement à la direction des forêts, de la question du reboisement et de l'engazonnement des montagnes, pour prévenir, dans une certaine mesure, le retour de désastres semblables à ceux dont le sud-est de la France vient d'être le témoin. Le débouché ne peut faire défaut à nos forestiers, puisque nous importons annuellement pour 300 millions de bois de construction et, en outre, des quantités considérables de charbon.

Vol. — Encore un vol commis ces jours derniers au préjudice d'une revendeuse d'huiles minérales. Cette pauvre femme avait son dépôt de pétrole en dehors de la ville dans une petite maison sise à Lacapelette. Dans la nuit des mal-faiteurs ont forcé la porte avec une pince et ont enlevé tout le pétrole qu'ils ont trouvé.

Jusqu'à présent la police n'a pas trouvé les coupables.

Nécrologie. — Notre compatriote M. Georges Figié, de Gourdon, capitaine d'infanterie de marine, vient de mourir au Sénégal, de la dysenterie.

Nouvelles militaires. — L'Officiel publie le tableau d'avancement des officiers de tout grades et des assimilés, pour l'année 1887. Parmi les chefs de bataillon, proposés pour le grade de lieutenant-colonel, année 1886, nous remarquons M. Durand, du 7^e de ligne.

Ligne de Cahors à Capdenac. — Par suite de la fonte des neiges et des pluies qui sont tombées dernièrement une crevasse s'est produite dans un mamelon qui surplombe la voie du chemin de fer de Cahors à Capdenac, entre les stations de la Madelaine et Capdenac. Néanmoins, les travaux les plus urgents ont été effectués et la circulation interrompue dimanche dernier, a pu être reprise aujourd'hui.

Canton de Montcuq
(De notre correspondant particulier)
La situation agricole est loin d'être brillante; les semences ont été faites dans de mauvaises conditions, aggravées par des pluies abondantes et persistantes, qui ont compromis nos blés en terre. Dans les bas-fonds, les dernières gelées ont fait périr ceux qui se trouvaient dans l'eau. Toutes les terres sont saturées d'humidité, et le cultivateur réclame vivement le retour des beaux jours.

Le Boulé. — Dans votre numéro du 6 janvier, vous parlez des mines de fer du Lot. Notre commune en possède de très riches, qui sont très peu connues; je me sers de la publicité de votre journal pour faire connaître leur existence aux spécialistes et aux hommes de science.

St-Laurent. — Vous avez déjà annoncé, dans le Journal du Lot, que le comité de vigilance contre le phylloxera a accordé une médaille de vermeil à M. Combarieu, instituteur public à St-Laurent, pour sa culture de plants américains.

Je puis compléter vos renseignements sur la méthode pratique de cet excellent instituteur. M. Combarieu s'efforce de propager autour de lui la culture de la vigne américaine; il prêche par l'exemple; indique aux cultivateurs de la contrée les cépages qui réussissent le mieux et enseigne le greffage à ses élèves. Il a obtenu déjà de bons résultats, et le vin produit par le Jacques et l'Herbemont est d'excellente qualité. Nos félicitations les plus sincères à M. Combarieu, dont les leçons pourraient être une source de bien-être pour ses élèves.

Acte de probité. — Le 5 janvier courant, Henri Lacoste, de Roquecor (Tarn-et-Garonne), venant de Montcuq où il a des parents, trouva dans le chemin, au lieu de Las-Vitarelles, sur le territoire de la commune de Ste-Croix, une somme d'argent assez importante. En arrivant chez lui, Lacoste s'empressa de remettre cet argent entre les mains de M. le maire de Roquecor, qui le tient à la disposition de son propriétaire.

Souillac. — Dans sa réunion du lundi 27 décembre, le conseil supérieur des ponts-et-chaussées a approuvé, à l'unanimité des voix, les conclusions du rapport demandant l'établissement à Souillac de la gare de bifurcation des lignes de Montauban à Brives et de Saint-Denis au Buisson.

Montgesty. — Depuis quelques temps une épidémie assez intense de fièvre typhoïde sévissait à Montgesty. En ce moment, l'épidémie est heureusement en décroissance; c'est une raison de plus pour redoubler de vigilance.

Les aveugles. — Un nouveau progrès qui va faire plaisir aux aveugles. Ils correspondent, on le sait, à l'aide de la méthode Braille. Voici en quoi elle consiste : On frappe avec un poinçon, sur du papier épais, un certain nombre de coups pour chaque lettre de l'alphabet. On obtient ainsi, en relief, des points disposés d'une façon différente : trois points forment un *a*, par exemple; quatre points en losange, un *b* et ainsi de suite. L'aveugle aligne de cette façon, péniblement, des phrases entières, qui ne peuvent être déchiffrées que par un correspondant également privé de la vue ou connaissant à fond cette méthode Braille.

Le directeur des Quinze-Vingts a réussi à construire une machine à écrire qui, comme les *type-writers* américains, donne, du même coup de poinçon, deux versions de la même phrase; le coup de poinçon frappe des lettres Braille en relief et, du coup, inscrit en noir, au-dessus, la lettre alphabétique d'usage courant. C'est, pour les aveugles, une communication complète avec quiconque sait lire ! L'appareil pèse deux kilogrammes tout au plus et on pense pouvoir le livrer au prix modique d'une vingtaine de francs.

Empoisonnement par les jouets allemands. — Une petite fille d'Amiens, Hélène Hogot, est morte la veille de la Noël

avec tous les symptômes de l'empoisonnement. Quelle pouvait être la cause? Après bien des recherches, on dut reconnaître que le terrible accident ne pouvait être attribué qu'à une poupée vêtue d'une robe rose, couchée dans un berceau roulant.

L'origine germanique de ces divers articles a été officiellement constatée. Ces poupées sont généralement fabriquées à Fierth, en Bavière, et c'est de là qu'elles nous viennent tantôt directement, tantôt par l'entremise de commissionnaires établis à Paris.

Le fait qui se produit en ce moment à Amiens va, espérons-le, endiguer ce malfaisant commerce.

AGRICULTURE

Foire de Fumel. — Les seules affaires dignes d'être notées sont celles concernant les porcs gras qui se sont assez bien vendus au prix de 48 à 54 fr. les 50 kil.

Puy-l'Evêque. — La foire du 5 janvier a été bien médiocre. Quarante paires de bœufs seulement étaient exposés sur le foirail. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 32 à 33 fr. les 50 kil. poids vif. Les porcs gras se sont vendus de 48 à 52 fr. 50 les 50 kil. La volaille valait 40 c. la livre; les lapins de 20 à 25 c.; les œufs 1 fr. la douzaine. Le blé valait de 12 à 14 fr. les 80 litres; le maïs de 8 à 11 fr. les 80 litres.

On remarquera qu'une légère hausse s'est produite sur le maïs.

Marché de Périgueux du 6 janvier. — Marché aux porcs assez important. La vente des animaux gras était facile au cours de 45 à 48 les 50 kil. sur pieds. Les troffes valaient de 9 à 10 fr. le kil.

Marché de Toulouse du 5 janvier. — Bladettes supérieures, 19,25 à 19,50; blés mitadins, 16,75 à 17,25; seigle, 12,25; orge, 8,25; avoine, 8,25; maïs, 9,00 à 10,50; fèves, 11,75 à 12,00. Minot, la balle, 41; SS, 39; SO, 29; repasses, 11 à 13; sons 9,50 à 10,50. Foin nouveau, les 50 kil. 3,50 à 4,00; sainfoin nouveau, 3,75 à 4,25.

Marché de Bordeaux du 3 janvier. — Bœufs, amenés 368, vendus 301, prix moyen, 67 fr. les 50 kil. — Vaches, amenées 60, vendues 32, prix moyen, 60 fr. — Veaux, amenés 224, vendus 224, prix moyen, 75 fr. — Moutons, amenés 1,981, vendus 1,492, prix moyen, 75 fr. — Agneaux, amenés 584, vendus 584, de 10 à 15 fr. pièce.

Marché de La Villette du 3 janvier. — Bœufs, amenés 2,882, vendus 2,510, prix moyen, 1,30. — Vaches, amenées 749, vendues 664, prix moyen, 1,20. — Tauraux, amenés 220, vendus 196, prix moyen, 1,10. Veaux, amenés 972, vendus 884, prix moyen, 1,90. — Moutons, amenés 20.072, vendus 19.005, prix moyen, 1,50. — Porcs gras, amenés 1,349, vendus 1,349, prix moyen, 1,40. La Villette, 4 janvier. — Veaux, amenés 383, vendus 377, prix moyen 1,95.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

J'ai plusieurs fois, au nom de mes lecteurs, manifesté à cette même place le désir de voir commencer les représentations du samedi par un petit vaudeville, surtout lorsque la soirée doit se composer d'une seule pièce en 3 actes. Je me fais de nouveau l'écho de ces vœux, persuadé qu'ils sont fondés en tous points et que la direction aurait intérêt à y donner satisfaction. Elle nous a annoncé pour le 15, *Babolin*, opéra comique en 3 actes, et c'est tout; je ne sais si le public cadarcien trouvera que c'est assez. A la dernière représentation, nous sommes sortis à 11 heures 1/2 malgré la longueur des entr'actes et l'heure avancée à laquelle on a commencé. Je serais d'une insigne mauvaise foi et M. Caron pourrait m'accuser de parti-pris si je disais que l'on s'est ennuyé; je dois au contraire à la vérité de dire que les spectateurs m'ont paru beaucoup s'amuser, mais par contre ils m'avaient l'air de ne pas en trouver pour leur argent; ceux qui ne sont pas connaisseurs se préoccupent plutôt de la quantité que de la qualité; ceux qui le sont n'ont garde de mépriser ni l'une ni l'autre. Et d'ailleurs, croyez-moi M. le Directeur, certains vaudevilles bien choisis attireraient plus de personnes que beaucoup d'opéras fussent-ils inédits; en tout cas ils permettraient à plusieurs qui ne sont libérés qu'à 9 heures de se rendre au spectacle.

Je viens de dire que nous nous sommes amusés samedi dernier. Ce n'est pas difficile; ce M. Ordonneau vous a des façons si ingénieuses de dire les

choses les plus scabreuses qu'on ne pense qu'à en rire. Je suis bien que tout le monde n'est pas aussi bienveillant que moi pour les disciples de Zola, et même parmi mes lecteurs, quelques-uns doivent me blâmer d'être aussi indulgent; que voulez-vous, j'ai le malheur d'être jeune. Cela ne m'empêche pas cependant de trouver que *Serment d'Amour* est un peu trop.... comment dirai-je.... coloré, et ce n'est pas moi qui conduirais ma sœur, si j'avais le bonheur d'en avoir une, écouter la prose de M. Ordonneau, aussi brillante soit-elle.

Un comte amoureux de Rosette, la fille de son garde-forestier, une marquise qui fait tout ce qu'elle peut imaginer pour empêcher le mariage, un intendant à tout faire, Gavaudan, tels sont les principaux personnages de la pièce. Le tableau est complété par un rustre, Grivolin à l'égard de qui la petite Marion a conçu une de ces passions qui ne s'expliquent pas.

M. Roche a rendu son rôle avec la drôlerie que vous lui connaissez. M. Dalbressan s'est montré comme d'habitude beau garçon et excellent baryton; quant à M. Marcos, il a su nous faire rire à gorge déployée; vous étiez bien vilain cependant, M. Grivolin, de faire ainsi la mine à la pauvre Marion, si mignonne et si gentille: sait-elle nous plaire cette M^{me} Roche?

Je pourrais, avant de finir, citer bon nombre de passages charmants que contient la pièce; je me contenterai de rappeler le joli fabliau que Rosette chante à son amoureux, car j'admire ce genre de déclaration à l'usage des amoureux timides.

HENRI.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE
Jeudi 13 janvier 1887.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
AVEC LE CONCOURS DE :

- M^{me} M. CONTI, du Vaudeville;
- M. POUCTAL, du Théâtre-Français de St-Petersbourg;
- M^{lle} ANDRÉE BOURGEOIS, de la Renaissance;
- M. WALTER, du Vaudeville;
- M^{me} LE MIÈRE, du Gymnase;
- M. SYLVAIN, de l'Odéon;
- M. LELONG, de la Renaissance;
- M. MALBERT, de l'Odéon;
- M. DEBRAY, du Châtelet;

UN DES PLUS GRANDS SUCCÈS
de la COMÉDIE-FRANÇAISE

LE FILS DE GIBOYER

Comédie en 5 actes, en Prose
de M. ÉMILE AUGIER, de l'Académie-Française.
..... Je connais les droits et les devoirs de la Comédie aussi bien que mes adversaires: elle doit le respect aux personnes, mais elle a droit sur les choses. Je me suis emparé d'un fait de l'histoire contemporaine qui m'a paru un symptôme frappant et singulier de la situation troublée de nos esprits; je n'en ai pris que ce qui appartient directement à mon sujet, et j'ai eu soin d'en changer les circonstances pour lui ôter tout caractère de personnalité. Que peut-on me demander de plus.
Répondrai-je à ceux qui reprochent à ma comédie d'avoir été autorisée, c'est-à-dire d'exister? Le point est délicat. S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, je demanderai à ces puritains qui a jamais songé à reprocher au *Tartufe* la tolérance de Louis XIV?
(Extrait de la Préface.) ÉMILE AUGIER.

Bibliographie

LA VOLIÈRE, Revue illustrée d'Acclimatation en France et à l'Étranger. Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois. Abonnements pour tout le pays: 8 fr. par an. Wallon, administrateur-éditeur, à Vichy (Allier). — Bureaux à Paris, 41, rue Joquelet. — Sommaire du 1^{er} janvier 1887. — Revue de l'Ornithologie universelle: le Chardonneret. — Les Chiens d'arrêt. — Société française d'Ornithologie. — La Bécasse (suite). — Bonne année, poésie. — Chronique horticole. — La Huppe vulgaire. — Régénération de la pomme de terre en Europe (suite et fin). — Le Setter Laverack. — Les Secrets de la basse-cour. — A Mademoiselle Anna Feltz, poésie. Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 8 janvier 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: S'il vous plaît, la part au bon Dieu; Les Fêtes du Soleil pour les inondés du Midi; Les ferrades et les courses en Provence; La nouvelle tenue projetée pour la nouvelle tenue; Abordage de la « Ville de Victoria »; La nuit de Noël chez les paysans hongrois; Le Théâtre-Illustré: Porte-Saint-Martin: « Le Crocodile; Sans-Cœur » (nouvelle), par P. de Champeville. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus. — Gravures: Vieilles coutumes: Le 6 janvier à la campagne. — En Provence: Les ferrades dans les Camargues; Arrivée d'une course aux Saintes-Maries-de-la-Mer. — L'armée: La nouvelle tenue de l'infanterie. — Abordage du stamer français « la Ville-de-Victoria », par le cuirassé anglais « le Sultan ». — La veille de Noël, en Hongrie. — Le Théâtre-Illustré: « Le Crocodile ». — Récréations de la famille. — Echecs. — Rébus.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE (prix: 4 francs), vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, à Paris. On sait de quelle importance est « l'Appel » en

procédure, mais bien de personnes ignorent l'histoire de cette juridiction et les règles précises de l'Appel en matière commerciale, en matière civile, en matière répressive. On trouvera sur ces divers points un travail très complet et très intéressant de M. Glasson, membre de l'Institut, dans la 59^e livraison de la « Grande Encyclopédie ». Lire aussi dans la même livraison l'article sur « l'Appel au Peuple ».

ST-NICOLAS, 6^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 6. (6 janvier 1887). — Quarante-cinquième jeudi de Saint-Nicolas. — Portrait du Lauréat du quarante-quatrième jeudi. — Les quatre filles Raymond. A. Piazzi. — Concours des devinettes. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par B. de Monvel, Beppo, Gaillard, etc.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

BOURSE. — Cours au 10 janv.

3 0/0.....	82 20
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	85 20
4 1/2 0/0 ancien.....	104 11
4 1/2 0/0 1883.....	110 15

Dernier cours du 10 janv.

Actions Orléans.....	4,325 50
Actions Lyon.....	4,257 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	395 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	324 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	318 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	342 75

EMPIRE DU BRÉSIL
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

CHEMINS DE FER BRÉSILIENS

Capital social: 10 millions entièrement versés
94,000 Obligations de 500 francs

dont le produit est destiné notamment à la conversion ou au remboursement de 63,649 obligations anciennes en circulation
Intérêt annuel: 22 fr. 50 (15 janvier et 15 juillet)
L'annuité de 2,273,000 fr. concédée à la Cie par le Gouvernement Brésilien, sous forme de garantie d'intérêt est entièrement affectée, jusqu'à son expiration, en 1911, au service de l'intérêt et de l'amortissement de ces obligations.

Prix d'émission: 441 fr. 50 (jouissance du 15 janvier 1887)

(en souscrivant.... 40 fr. » L'obligation, libérée à la répartition.... 400 » » rée à la répartition le 15 février 1887. 150 » » tion sera libérée le 15 mars 1887... 151 50 » à 440 francs.

Le revenu du titre libéré ressort à plus de 3%, sans compter la prime d'amortissement.

CONVERSION DES OBLIGATIONS ANCIENNES:
Le droit de souscrire par préférence est réservé aux porteurs d'obligations anciennes qui recevront, pour chaque obligation ancienne présentée:

Une obligation nouvelle 4 1/2 libérée, jouissance 15 janvier 1887;
Une soule en argent de 60 francs;
L'intérêt à 5 0/0, jusqu'au 15 janvier 1887.

Les obligations anciennes non converties seront remboursées au pair.
ON SOUSCRIT: Samedi 15 janvier 1887:
Au **Crédit Industriel et Commercial**, 72, rue de la Victoire.

A la **Société Générale**, 54, rue de Provence, et dans leurs Agences en France et à l'Étranger.
On peut, dès à présent, souscrire par correspondance et présenter les titres anciens à la conversion.

Demande immédiate d'admission des obligations nouvelles à la Cote officielle.

Ne prenez qu'elles!

Ferme de Corbois (Seine-et-Marne). Je souffrais depuis plusieurs mois d'un point de côté qui me faisait souffrir jusques dans les reins, il m'était tout appétit et m'empêchait de dormir. J'avais fait plusieurs traitements sans résultat, lorsque j'essayai les Pilules Suisses à 1 fr. 50: elles m'ont guéri rapidement; elles m'ont rendu l'appétit et les forces et maintenant je dors parfaitement; elles sont très bonnes à prendre. Emilien Simon. Signature légalisée.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ms}.

A LOUER

Le Magasin de Charcuterie BURGALIERES
S'adresser à M. Séguy, propriétaire.

